

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 février 2026

Séance ordinaire du **19 février 2026** - 20 h 00 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 13

Absents : 02

Nombre de procuration(s) : 01

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire

Secrétaire de séance : M. DEMARE Alain

Date de convocation : 04 février 2026

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
JULLY Jean-Claude - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - OFFENBURGER Céline - RIEUX
Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane (arrivée à 20 h 20) - SCHOSSELER Daniel
URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : M. MOSCHLER Vincent - Mme TANGHE Marielle (Mme TANGHE a donné procuration
à Mme SAETTEL Christiane)

9. Personnel communal - autorisation de faire appel à un prestataire extérieur

M. le Maire expose la difficulté à recruter un second agent technique dont le poste est vacant depuis août 2025. Le Conseil Municipal est conscient du manque d'attrait de l'emploi lié à un salaire peu attractif et valorisant malgré l'octroi du RIFSEEP et quelques avantages sociaux.

Par ailleurs, la procédure de recrutement est longue et encadrée avec publication obligatoire d'une offre d'emploi sur le site Emploi Territorial ce qui ralentit et complique parfois l'embauche.

Il est proposé d'élargir le vivier de recherche en faisant appel à France Travail, au service intérim du Centre de Gestion du Bas-Rhin (une délibération de principe existe d'ailleurs en date du 05 décembre 2023 qui permet de faire appel en tant que besoin au service intérim du CDG67 et à signer les conventions de mise à disposition d'un agent) et de contacter les missions locales.

Il n'est pas nécessaire de délibérer pour le recours à France Travail, au service intérim du Centre de Gestion du Bas-Rhin ou à la mission locale, le poste à pourvoir ayant été créé par délibération en date du 06 août 2024.

M. Hervé BENTZ propose de faire appel ponctuellement à un prestataire privé pour externaliser certaines tâches comme l'entretien des espaces verts, de la voirie communale, des bâtiments et des équipements publics où la tonte des terrains de football dans l'attente du recrutement d'un agent permanent.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

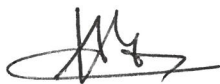
- Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public et l'entretien du patrimoine communal,

- APPROUVE le principe du recours à un prestataire privé pour des besoins ponctuels ou techniques pour l'entretien communal. La fréquence d'intervention sera déterminée au cas par cas, en tenant compte des nécessités de service, de la charge des travaux à effectuer.

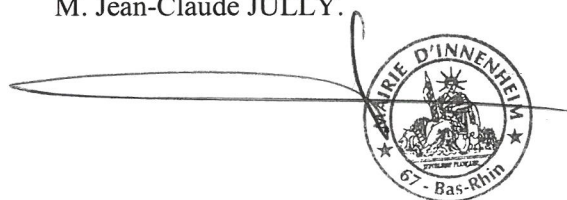
Cette assistance sera formalisée par un contrat avec le prestataire retenu.

- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat y afférent
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Le secrétaire de séance,
M. DEMARE Alain.



Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 02 mars 2026
Le Maire,
M. Jean-Claude JULLY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 4 MAR. 2026